

Saint-Etienne, le 20 janvier 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles  
s/c de  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles  
s/c de  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement



Division DIPER 1

Réf.: textes à paraître

Affaire suivie par  
Laure HENRY

Téléphone  
04 77 81 41 58

Télécopie  
04 77 81 41 10

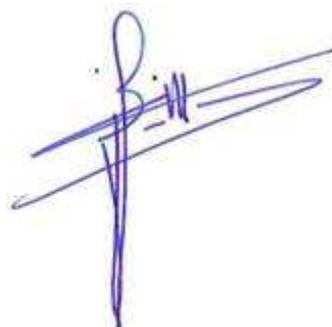
Courriel  
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot  
42023 Saint-Etienne  
CEDEX

**Objet** : départ en stage de formation au Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques  
de l'éducation inclusive (CAPPEI / ex CAPA SH)

Sous réserve de la publication des textes relatifs à la formation au certificat d'aptitude  
pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive, je vous informe qu'une réunion  
d'information présentera les nouvelles modalités de départ en stage. Elle se déroulera:

- le mercredi 15 février 2017 de 16h à 18h  
à l'ESPE de St Etienne



Jean-Pierre BATAILLER

ANNEXE 1  
Conditions exigées des candidats aux stages de préparation au CAPA-SH

Nature des stages	Qualification exigée	Obligation morale
CAPA-SH Options <b>A B C D E F G</b>	Enseignants titulaires du 1 <sup>er</sup> degré	<ul style="list-style-type: none"><li>- un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.</li><li>- suivre l'intégralité de la formation</li><li>- se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH</li><li>- exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre desquels l'admission en stage a été prononcée.</li><li>- Accepter le poste spécialisé dans l'option demandée.</li></ul>